

FINANCER L'ACQUISITION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE JEAN GIONO

Jacques Mény

En 2012, Sylvie Giono prend la décision de mettre en vente le Paraïs, maison familiale et maison d'écrivain, où Jean Giono a composé la quasi totalité de son œuvre entre le printemps 1930, où il fait l'acquisition de ce petit bastidon provençal et octobre 1970 où il y meurt.

Pendant près d'un demi-siècle après la disparition de l'écrivain, le Paraïs reste propriété familiale. L'épouse et les filles de Jean Giono assurent la préservation des lieux et des collections qui y sont conservées, avec le concours de l'association des Amis de Jean Giono qui y est installée en 1985. Inscrite Monument Historique en 1996, la maison de Giono reçoit le label Maison des Illustres en 2011. Mais son entretien étant devenu une charge trop lourde, Sylvie Giono choisit, non sans déchirement, de s'en séparer.

L'ensemble est composé de plusieurs « lots » : la maison d'habitation et ses jardins ; la bibliothèque personnelle de Jean Giono (8 500 livres et documents) ; une discothèque comptant 250 disques, du 78 tours au microsillon ; un ensemble de 1 200 objets mobiliers (meubles meublants, œuvres et objets d'art, outils de travail de l'écrivain) ;

Un fonds d'archives professionnelles et privées, dont plusieurs milliers de photographies et près de 20 000 lettres reçues. 18 000 autres lettres reçues et documents divers ont été donnés de son vivant par Giono lui-même aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence.

Dans un premier temps, la commune de Manosque se porte acquéreur du foncier (maison et jardins) évalué à 524 000 € par le service des Domaines et de la bibliothèque, évaluée 110 000 € par l'expert Benoît Forgeot. Au cours des négociations sur le prix d'achat de la propriété foncière, pour satisfaire les exigences de la vendeuse, la commune renonce à l'acquisition de la bibliothèque et reporte la somme de 110 000 € réservée à son acquisition sur le foncier négocié définitivement à 634 000 €.

Quant aux objets mobiliers qui constituent l'essentiel du décor intérieur de la maison, leur acquisition n'était pas encore envisagée à ce stade.

C'est dans ces conditions qu'en décembre 2014, le maire de Manosque et son équipe proposent à l'association des Amis de Jean Giono de chercher le financement qui lui permettrait d'acheter la bibliothèque.

De son côté, Sylvie Giono propose à l'association d'acquérir pour un montant de 56 000 € la discothèque de Giono et la plus grande partie des objets mobiliers conservés au Paraïs – à l'exception d'œuvres et objets d'art dont elle souhaite conserver la propriété, tout en s'engageant à les laisser en dépôt à l'association qui les maintiendra sur place.

Quant au fonds d'archives, qui n'inclut pas les manuscrits de l'écrivain, Sylvie Giono fait don à l'association de la collection de photographies et d'un ensemble d'archives privées (livrets de famille, documents militaires, cahiers de compte, factures, dossiers médicaux, etc.)

L'acte d'acquisition de la propriété foncière par la commune de Manosque est signé le 31 mars 2016. Un an plus tôt, l'association a engagé des discussions avec la Fondation du patrimoine à travers sa déléguée départementale, Marie-Françoise Brunel.

La convention de souscription entre l'association et la Fondation du patrimoine est signée publiquement, le 4 juin 2015, au Centre National du Livre, en présence de Pierre Bergé qui soutient le projet et préside le comité de parrainage constitué à cette occasion.

Le bulletin de souscription est édité avec l'aide de la collectivité.

À la somme de 166 000 € (110 000 € pour la bibliothèque et 56 000 € pour les objets mobiliers), il faut ajouter les frais d'actes et de gestion de la souscription, ainsi que la rémunération d'une mission en recherche de mécénat : le coût total de l'opération se monte à 185 716 €.

La souscription, close le 1^{er} juin 2017, a permis de réunir 120 820 €. Quatre subventions ont complété le financement : 10 000 € du ministère de la Culture et de la Communication, obtenus par l'intermédiaire de Philippe Barbat, l'actuel directeur de l'Institut National du Patrimoine et qui était, en 2014, le conseiller « Patrimoine » de la ministre de la Culture, Fleur Pellerin ; 10 000 € de la Fondation Louis D.-Institut de France ; 12 000 € attribués par la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de la Fondation du patrimoine et un soutien de 25 000 € de la Fondation Total dans le cadre de son partenariat avec la Fondation du patrimoine. Pour conclure l'acquisition, l'association a engagé 7 896 € sur fonds propres.

Les 120 820 € collectés à travers la souscription proviennent de 403 dons, dont 196 – soit près la moitié – effectués par des adhérents de l'association, dont l'engagement dans ce projet est à saluer. Les dons exceptionnels de deux mécènes, Pierre Bergé et Metin Arditi, ont été versés à la souscription pour un montant total de 50 000 €. Dans une fourchette allant de 25 € à 5 000 €, le montant moyen des dons – hors les contributions de P. Bergé et M. Arditi – est de 177 €. Il y a parmi vous des donateurs et nous profitons de l'occasion pour les remercier.

L'acquisition est effective depuis le 20 octobre 2017. Auparavant, une convention de prêt à usage d'une durée de quinze ans, renouvelable ensuite tous les cinq ans, avait été signée entre le commune de Manosque et l'association des Amis de Jean Giono, qui est donc aujourd'hui locataire à titre gratuit du Parais. En contrepartie, l'association s'est engagée à maintenir sur place pour la durée de la convention de prêt à usage les collections dont elle a fait l'acquisition.

Jacques Mény n'aurait pas engagé l'association des Amis de Jean Giono dans ce projet d'acquisition sans l'assurance que lui avait donnée Pierre Bergé de l'accompagner. Le succès de la souscription tient aussi à l'engagement enthousiaste de Marie-Françoise Brunel, déléguée départementale de la Fondation du patrimoine. À l'échelon de sa direction régionale et de sa direction nationale, la Fondation du patrimoine n'a pas ménagé ses efforts pour que la souscription soit une réussite. Laurence Lévy, responsable du service de presse de la Fondation, a soutenu énergiquement le projet, auquel la presse régionale et la presse nationale ont consacré de nombreux articles. Plusieurs reportages ont également été réalisés pour être diffusés sur France 3 Région, France 3 national et TF1.

L'avenir de la collection acquise par l'association des Amis de Jean Giono : une convention de dépôt de la collection – qui garantira un contrôle de l'association sur l'usage qui peut être fait des pièces de la collection – va être signée entre l'association et la commune de Manosque pour la durée du prêt à usage. Un catalogue raisonné de la bibliothèque doit être mis en ligne sur le site du Réseau de lecture publique de la DLVA, auquel le Parais est désormais intégré. Nous devons être vigilant quant à l'avenir de cette collection et faire en sorte que les équipes municipales futures respectent les accords passés par l'équipe actuelle avec l'association.

Un projet de protection de l'ensemble (bibliothèque et objets mobiliers) est à l'étude avec la DRAC PACA. Une conservatrice des Monuments historiques en formation à l'Institut National du Patrimoine et en stage de spécialisation à la DRAC PACA, a reçu mission dans le cadre de son travail scientifique, de réaliser l'inventaire exhaustif des objets mobiliers de la maison incluant les œuvres et objets d'art (hors bibliothèque, archives et discothèque), pour approfondir la connaissance de ce fonds d'environ 1200 objets, en diagnostiquer l'état sanitaire, proposer des pistes de valorisation et des mesures de protection patrimoniale.

En juin 2018 et juin 2019, deux chantiers-école de l'Institut National du Patrimoine vont nous permettre de lancer le plan de conservation et de restauration de la collection, pour lequel de nouveaux financements seront à trouver (mécénat, financements institutionnels et participatifs). Il faut également envisager l'acquisition future de tout ou partie des pièces et documents d'archives (correspondance, tapuscrits), que Sylvie Giono a confiés en dépôt à l'association.

Ces réalisations et ces projets entrent dans le cadre global du « Projet Giono » conduit par le Service du développement culturel de la DLVA en partenariat avec l'association, qui travaille en concertation

permanente avec le réseau des médiathèques et le Centre culturel et littéraire Jean Giono, dirigé par Frédéric Martos. Un exemple concret : les visites de la maisons sont guidées conjointement par les bénévoles de l'association et les personnels du Centre et des médiathèques. D'autre part, un conseil scientifique vient d'être créé. Il est présidé par Christian Morzewski. On peut parler d'une véritable « révolution culturelle » dans nos pratiques et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais ceci est un autre sujet, dont Bernard Sourice peut vous parler, et que vous découvrirez sur place au cours de la Journée d'étude de la Fédération prévue à Manosque au printemps 2020, à l'occasion des célébrations du cinquantenaire de la mort de Jean Giono.